

fiche n° 10



J'aménage un espace public de loisir, parc ou espace de stationnement aux abords du Canal

Le lien au Canal

Le Canal du Midi est un site classé et un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour plusieurs aspects patrimoniaux : culturel, paysager, historique. Les paysages, bâtis ou non bâtis, qui l'entourent contribuent à son intérêt patrimonial.

Les aménagements d'espaces (avec création de sols divers, structures...) peuvent être refusés ou n'être acceptés que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si elles sont « de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales »¹

Ces aménagements permettant d'améliorer et diversifier les usages font partie de ces paysages et peuvent les dégrader: ils devront ainsi assurer au mieux leur insertion, en traitant avec soin :

- les sols et structures diverses, le choix des matériaux,
- la place de la végétation,
- la gestion des eaux d'écoulement...

Les questions à se poser

L'aménagement d'espaces d'accueil touristique et de loisirs entraîne des activités nouvelles aux abords du Canal qui peuvent aller à l'encontre de son authenticité et entraîner une sur-fréquentation de la voie d'eau ou de ses abords.

Il s'agit de proposer des aménagements qui respectent ce site sensible et évitent les grands bouleversements d'ambiance : choix des matériaux et des couleurs, traitement paysager des stationnements, discrétion du mobilier urbain et des équipements...

1. Le projet concerne-t-il un nouvel aménagement ou une requalification, un agrandissement d'existant : extension d'aire de jeu, de parking, modification des usages d'un espace?

¹ Cf. article R.111-21 du code de l'urbanisme

2. Cet aménagement est-il en covisibilité directe avec le Canal ?

3. Peut-il porter atteinte au paysage et au patrimoine environnant dont les abords du Canal?

Recommandations pour l'insertion de l'aménagement

Prendre en compte les vues lointaines et les vues rapprochées du site depuis le Canal : emprise globale, rythme des pleins et vides, matériaux, couleurs ;

S'inscrire dans la continuité de l'existant (couleur, palette de matériaux), de gabarit et de port végétal, des matériaux traditionnels (sols drainants, pierre locale, palette végétale indigène) ou opter pour des matériaux de remplacement qui s'inscrivent dans l'harmonie de l'ensemble;

S'appuyer sur le relief et l'hydrographie : éviter les terrassements en s'appuyant au plus près de la topographie, gérer le recueil des eaux sur place ;

Si l'aménagement est en covisibilité directe avec le Canal, gérer les rapports visuels et faciliter les liaisons physiques ;

Eviter les bouleversements de terrain et de paysage : respect des limites, palettes végétales locales, haies, arbres, murets...

Privilégier l'ouverture plutôt que les fermetures par le sens de plantation de la trame paysagère par exemple.

Positionner les accès et les stationnements en retrait par rapport au Canal.



NON : Parking sauvage, trop près du Canal, pas de traitement des limites permettant d'offrir une vue agréable depuis le Canal et de préserver les arbres d'alignements.

Argens-Minervois, 11



Gare de Dieupentale, 31

OUI : Parking paysager intégrant le recueil des eaux dans des noues végétalisées et suffisamment ouvert pour respecter les vues tout en atténuant l'impact des autos.

NON: Aux abords du Canal, le revêtement du sol devrait être mieux adapté (non bitumé)



Amsterdam, Pays-Bas

Recommandations pour les aménagements

- Rester dans la simplicité et la sobriété ;
- Respecter et conserver le tracé et l'orientation du parcellaire traditionnel lorsque c'est possible ;
- Rester cohérent avec le gabarit végétal du même secteur, ne pas concurrencer les arbres du Canal dans le choix des végétaux et leur disposition ;
- Choisir une palette végétale adaptée à la spécificité locale ;
- Choisir des volumes simples (port végétal, murs, mobilier urbain), en rapport avec l'échelle du bâti environnant, en préservant les cônes de vues, principalement depuis le Canal ;
- Respecter les matériaux et couleurs traditionnelles (pierre, terre, bois, terre cuite) ou oser la modernité (bois, métal, verre) bien mise en œuvre, éviter les teintes trop claires, privilégier une palette végétale locale et adaptée.
- Définir la palette de sols en fonction de l'espace traversé (espace urbain: sols en adéquation avec les espaces publics correspondants ; espace rural : sols en accord avec le caractère naturel).

Accessibilité pour tous

Réhabilitation ou création des accès et points d'accueil du public par des aménagements paysagers soignés et accessibles pour tous.



Grandes prairies et plantations aux gabarits simples avec cheminements, à proximité de zones habitées et de l'eau

Lille, France
Parc Matisse (Gilles Clément, paysagiste)

